DÉPARTEMENT
Ille et Vilaine

COMMUNE : Saint Gonlay

Toutes communes

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction[1]	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	Denis Jean-Claude	12/08/1968	Maire	10
Mme	GOUGAUD Nathalie	08/10/1970	Premier adjoint	11
M.	Deboos Jean-Yves	24/01/1964	Second adjoint	11

Fait à Saint Gonlay, le 20/03/2026

Le maire (ou son remplaçant)

MAIRIE DE SAINT-GONLAY ILLE ET VILAINE

Le conseiller municipal le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

[1] Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260330-D_2026_031-DE

DÉPARTEMENT
35

ARRONDISSEMENT
Rennes

EPCI à fiscalité propre :
Montfort Communauté

Effectif légal du conseil municipal
11

COMMUNE :

SAINT-GONLAY

Toutes les communes

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code general des collectivites territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	DENIS Jean-Claude	12/08/1968	20/03/2026	10	oui
2	1e Adjointe	Mme	GOUGAUD Nathalie	08/10/1970	20/03/2026	11	Non
3	2e Adjoint	M.	DEBOOS Jean-yves	24/01/1964	20/03/2026	11	Non
4	Conseiller	M.	MERDRIGNAC Patrick	30/08/1955	15/03/2026	162	Non
5	Conseiller	M.	ELLIOT Olivier	23/05/1960	15/03/2026	162	Non
6	Conseiller	M.	POULAIN Rémi	31/08/1961	15/03/2026	162	Non
7	Conseiller	M.	MESSU Mickael	27/01/1975	15/03/2026	162	Non
8	Conseiller	Mme	DAUCÉ Rachel	13/02/1976	15/03/2026	162	Non
9	Conseiller	Mme	LECOMTE Rachel	26/06/1979	15/03/2026	162	Non
10	Conseiller	Mme	LESIEUR Stéphanie	05/10/1979	15/03/2026	162	Non
11	Conseiller	Mme	LESAGE Sandrine	17/09/1983	15/03/2026	162	Non

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A, Saint gonlay, le 20/03/2026
, le

MAIRIE DE SAINT-GONLAY
ILLE ET VILAINE

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260330-D_2026_031-DE